

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 5 novembre 2024 à 17 h 30 au centre administratif, 630 rue Ellice à Beauharnois, à laquelle les membres suivants sont présents et forment quorum.

Membres du conseil d'administration présents :

Yannick Brière, Vicky Chiasson (sans droit de vote), Gaétan Dupras, Maryse Firth, , Mélanie Gallant, Violette Leroux, Steeve Lessard (ayant le droit de vote, Catherine Martel, Marie-Claude Richer et Robin St-Pierre

Absences : Nathalie Beaulieu, Pascal Fortin, Jean-Sébastien Guimond et Alexandre Racicot, Anne-Marie Martel

Directeurs et directrices :

Luc Langevin, secrétaire général, François Robichaud, directeur général adjoint à la réussite, et Suzie Vranderick, directrice générale

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Gaétan Dupras, ouvre la séance à 17 h 32. Le quorum est constaté. De plus, M. Dupras mentionne que la procédure de convocation de la séance extraordinaire a été respectée, l'ordre du jour ainsi que l'avis public ayant été dûment publiés plus de deux jours avant la tenue de la séance.

CA-3814-241105

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Marie-Claude Richer propose que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions du public
4. Points de décision
 - 4.1 Suspension de la résiliation d'un contrat de construction
5. Questions du public sur les points traités lors de la séance
6. Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucun public présent.

4. POINTS DE DÉCISION

CA-3815-241105

4.1 Résiliation d'un contrat de construction

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) a octroyé un contrat de construction portant le numéro de dossier CSSVT2021-AGRAND039;

CONSIDÉRANT que l'échéancier de l'entrepreneur général en charge du dossier est largement dépassé;

CONSIDÉRANT que la qualité des travaux effectués n'est pas à la satisfaction des professionnels du CSSVT;

CONSIDÉRANT que le contrat octroyé prévoit des mécanismes de résiliation de contrat;

CONSIDÉRANT qu'un préavis de résiliation de 10 jours a été transmis à l'entrepreneur général et que celui-ci a fait défaut d'apporter les correctifs requis en vertu contrat;

CONSIDÉRANT qu'en date du 13 septembre 2024, le conseil d'administration du CSSVT adoptait la résolution CA-3794-240913 selon laquelle celui-ci entérinait la décision de la direction générale du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands de transmettre à l'entrepreneur général un préavis de résiliation de 10 jours et résiliait le contrat de l'entrepreneur général dans le dossier portant le numéro CSSVT2021-AGRAND039;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la résiliation du 13 septembre 2024, la caution s'est impliquée au dossier en vertu du contrat de cautionnement et que des pourparlers ont eu lieu impliquant le CSSVT, les professionnels au dossier, les experts mandatés par le CSSVT, la caution et l'entrepreneur général;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur général a soumis un échéancier révisé et réaliste en fonction des travaux à compléter et des malfaçons à corriger;

CONSIDÉRANT que la caution va mandater un intervenant qualifié pour suivre l'exécution des travaux de parachèvement qui seront effectués par l'entrepreneur général et ses sous-traitants;

CONSIDÉRANT que les experts mandatés par le CSSVT recommandent de donner suite à la proposition de l'entrepreneur général et de la caution;

Mme Maryse Firth propose

DE SUSPENDRE l'application de la résolution CA-3794-240913, laquelle résiliait le contrat de l'entrepreneur général dans le dossier portant le numéro CSSVT2021-AGRAND039.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. QUESTIONS DU PUBLIC SUR LES POINTS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE

Il n'y a pas de questions du public.

CA-3816-241105

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 h 37, M. Steeve Lessard propose la levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LUC LANGEVIN
DIRECTEUR DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ET DES COMMUNICATIONS